

## PROTECTION CONTRE LES INTEMPÉRIES



### La norme EN 343

Les **vêtements contre les intempéries** et les **vêtements contre le froid** sont soumis à différentes normes européennes et françaises. La norme relative aux vêtements contre les intempéries est la **norme EN 343**, tandis que la **norme EN 342** prend en compte la protection contre les intempéries et contre le froid.

Elles peuvent être associées à d'autres normes comme la norme EN 471 concernant les vêtements haute visibilité. Ces normes permettent de sélectionner les vêtements de travail les plus adaptés aux conditions auxquelles vous êtes confronté dans votre métier.

## Réglementation et normes sur les vêtements contre les intempéries

La norme **EN 343** concerne les caractéristiques des vêtements contre l'influence des intempéries, du vent et du froid au-dessus de  $-5^{\circ}\text{C}$ . Les vêtements contre les intempéries sont classés selon deux critères : leur résistance à la pénétration de l'eau et leur niveau de respirabilité.

Selon la norme **EN 20811**, la résistance à la pénétration de l'eau d'un textile doit se mesurer dans deux conditions différentes : sur le textile et ses coutures neufs et sur un textile traité. Le textile peut être considéré comme traité s'il a été lavé ou nettoyé à sec (5 cycles), a subi des abrasions, des flexions répétées, et a été soumis à l'influence du fuel et de l'huile.

Pour mesurer le niveau de respirabilité d'un vêtement, on détermine sa résistance évaporative. Plus cette résistance évaporative est faible et plus le matériau est "respirant" (laisse la transpiration s'évacuer). Et plus le textile est respirant, plus il est confortable.

| CLASSE SELON EN 343                                            | CLASSE 1     | CLASSE 2      | CLASSE 3      |
|----------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|
| Résistance à la pénétration de l'eau (en Pa) : avant*          | wp > 8000 Pa | -             | Ni-Cad        |
| Résistance à la pénétration de l'eau (en Pa) : coutures avant* | wp > 8000 Pa | wp > 8000 Pa  | wp > 13000 Pa |
| Résistance à la pénétration de l'eau (en Pa) : après*          | -            | wp > 8000 Pa  | wp > 13000 Pa |
| Niveau de respirabilité du vêtement (en $\text{m}^2$ , Pa/W)   | 150 < AP     | 20 < AP < 150 | AP < 20       |

Ces critères sont ensuite notés à côté du symbole de la norme. Le premier chiffre correspond à la classe par rapport à la résistance à l'eau du vêtement et le second à la classe par rapport à la respirabilité du tissu.

## Normes et réglementation sur les vêtements contre le froid

La norme EN 342 est complémentaire à la norme EN 343. Contrairement à la norme EN 343, la norme **EN 342** s'applique pour une température inférieure à  $-5^{\circ}\text{C}$ . Cette norme est déterminée par trois conditions : le niveau de respirabilité, la protection au vent (mesurée par la perméabilité à l'air) et l'isolation thermique du vêtement.

Les vêtements de travail normés EN 343 possèdent généralement ce pictogramme :

